

**Présents :**

Mmes Christine DESSALCES, Catherine MENABE, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS, et Josiane VARENNE  
MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF.

**Absents excusés :**

Mme Paule-Emilie TERRASSE  
MM. François BRENAS, Bertrand FRAISSE et Christian PETIT

**Absents :** Mmes Paula COURIOL, Anne Dominique POINTET

**Pouvoirs :**

M. François BRENAS donne pouvoir à Mme Jacqueline EYMARD NAVARRO  
M. Christian PETIT donne pouvoir à M. Didier DUCROS

Les conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

**1 – Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Daniel PERRET, à l'unanimité des membres présents, est désigné secrétaire de séance.

**2 – Approbation du procès-verbal du 23/03/2023**

Monsieur le maire rappelle les questions délibérées lors du précédent conseil du 23/03/2023 et les débats retranscrits dans le procès-verbal.

Isabelle ROMEAS signale un mot oublié dans la question 7. Après correction, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**3 – Demande de subventions des associations**

Daniel PERRET présente le dossier. Il informe sur le montant des subventions souhaitées par les associations et sur les montants proposés par le bureau des adjoints.

**APE**

Raymond PAYS demande pourquoi on ne donne pas davantage de subventions à l'APE. M. le maire rappelle que la subvention de la mairie contribue à la moitié du spectacle de fin d'année mais que la commune prend directement en charge les transports des sorties des enfants. Il est noté que peu de parents d'élèves sont investis dans l'association, du coup l'APE ne peut continuer d'assurer le repas de la Foire aux miels.

Josiane VARENNE ajoute qu'un courrier sera adressé à l'association en leur précisant qu'en cas de besoin exceptionnel, la municipalité reste à son écoute.

**AIGUILHE ANIMATION**

La subvention demandée est accordée à l'unanimité.

**COMITE DE JUMELAGE**

M. Daniel PERRET, président du comité, M. Didier DUCROS et Mme Eveline REYMOND, faisant partie du bureau, ne prennent pas part au vote.

M. le maire rappelle que les Aiguilhais vont aller rencontrer les Eguillais pour le week-end de l'Ascension et qu'il sera reçu par la nouvelle maire de la commune de Charente Maritime.

Cette association s'investit dans la plupart des manifestations de la commune.

Le conseil approuve la demande de subvention demandée.

**CLUB DE TAROT**

Le Club de tarot accompagne les manifestations aiguihaises tout au long de l'année. Didier DUCROS ajouter qu'il participe également au Téléthon.

Le conseil donne son aval pour la demande de subvention.

CLUB ST MICHEL

Le Club St Michel est représenté en général dans les manifestations d'Aiguilhe et le conseil valide sa demande de subvention.

AR Prefecture

043-214300022-20230704-2023062902-DE  
Reçu le 04/07/2023

#### AIGUILHE FOOTBALL CLUB

Isabelle ROMEAS demande pourquoi la demande de subvention est aussi élevée pour cette association. Le maire rappelle qu'un nouveau président a pris en charge cette équipe, ils se sont investis pour le nettoyage de la Borne, vont participer au printemps de la Borne et vont fêter le 24/06/2023 le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association. Antoine RAHON approuve en disant que c'est très bien de récompenser leurs efforts d'intégration.

Mr le maire rappelle que par ailleurs le club, contrairement à d'autres associations de football, n'est pas autorisé, du fait du classement du site, à faire de la publicité sur le terrain de foot d'Aiguilhe, ce qui explique leur demande de subvention. La demande de subvention leur est donc accordée.

#### FNACA

Mr Joseph REGNIER, Président, et les adhérents de la FNACA s'investissent à chaque cérémonie. Leur demande de subventions, toujours constante, sert à l'achat des gerbes. Le conseil approuve le montant demandé.

#### MUSIQUE D'ETE AU ROCHER

Concert annuel à la chapelle Saint Michel dans une ambiance sympathique, le Président sollicite la commune pour un montant identique aux années précédentes. Accord à l'unanimité.

#### LES COMPAGNONS DE MIRAMANDE

Raymond PAYS demande s'il est possible de verser une subvention aux associations qui n'ont pas fait de demande. M. le maire informe que cette association a été reprise par des jeunes non aiguiilhais que l'on ne connaît pas. Ils ne participent pas à l'animation d'Aiguilhe. Ils stockent juste leur matériel à la maison des associations. Antoine RAHON demande si on ne devrait pas les rencontrer. Daniel Perret précise que pour les futurs travaux de la maison des associations, ils seront contactés comme les autres associations.

#### SECOURS CATHOLIQUE ET SECOURS POPULAIRE

Ces deux associations reçoivent le même montant de subventions que les années précédentes.

#### JUSTICE ET PARTAGE

Antoine RAHON demande pourquoi leur demande de subvention est supérieure à la somme versée en 2022. M. le maire explique que chaque année ils demandent davantage lors du dépôt de dossier de subvention mais que cette association reçoit par ailleurs différentes aides. La somme versée en 2022 est renouvelée.

#### 4 – Avenant au marché d'extension de l'Espace Saint Michel

Didier DUCROS présente le dossier concernant le lot 2 – maçonnerie. Après la démolition du bâtiment, l'entreprise s'est aperçue qu'il n'y avait pas de fondation. La réalisation d'une banquette béton armé est nécessaire et un avenant au marché est proposé pour 7 093.84 € HT.

Didier DUCROS fait un point sur le phasage des travaux. Du retard est pris chaque semaine (amiante, fondations...). Une journée de fermeture de l'actuelle accueil/boutique doit être prévue pour le démontage de la banque, remise en place d'un sas... et la fin du chantier est prévue autour du 10/06/2023. Le conseil valide l'avenant.

#### 5 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Sur une demande de parents en conseil d'école, la mairie prévoit de mettre en place un dispositif de signalement du passage piétons au bas de la Montée de la Coustette déclenché par détection radar. Catherine MENABE demande si ce dispositif ne peut pas être solaire. Ce serait plus cher et un coffret proche de l'endroit en question est déjà en place. L'EGEV a fait une proposition pour 4 565.04 € TTC. Didier COURIOL demande s'il est obligatoire de passer par l'EGEV qui n'est pas très réactive à nos

demandes d'intervention. Une autre entreprise a été contactée mais leur demande plus élevée n'a pas été retenue.

Le conseil mandate le maire pour solliciter la subvention auprès de la police.

042-214300022-20230704-2023062902-DE  
Reçu Le 04/07/2023

#### **6 – Création d'un poste d'agent technique**

M. le maire rappelle les faits : le poste qui a été créé et qui n'a pas eu de suite après le désistement des candidats pressentis pour le remplacement du responsable technique. Il propose de créer un poste d'adjoint technique de catégorie C pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Une mise à jour du tableau des effectifs doit être effectuée. Antoine RAHON demande des précisions sur ce tableau des effectifs qui fait apparaître 11 postes alors que la commune n'a que 9 agents. M. le maire précise que deux postes devront être supprimés par la suite.

#### **7 – Déclassement du domaine public d'une partie de parcelle de terrain située au niveau du 26 B chemin des Cités**

Jacqueline EYMARD – NAVARRO présente le dossier. Suite à une erreur d'architecte, la construction d'un mur de soutènement chemin des Cités a été faite sur une partie de parcelle de terrain, faisant initialement partie du domaine public de la commune. Par erreur mais croyant être propriétaire, le pétitionnaire a utilisé cette bande de terrain et fait construire un mur. Il convient donc de régulariser cette situation. Didier COURIOL demande si le terrain est constructible et précise qu'un chemin existait avec le précédent propriétaire.

Le conseil valide la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de cette bande de terrain de 168 m<sup>2</sup>.

#### **8 – Régime indemnitaire des agents : RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)**

M. le maire explique en quoi consiste ce nouveau régime indemnitaire et sa volonté de revaloriser le régime à l'occasion de sa mise en place.

Eveline REYMOND précise qu'une secrétaire de mairie peut être cadre A et que ce nouveau dispositif prend plus en compte l'emploi occupé par rapport au dispositif précédent. M. le maire précise en effet que le régime indemnitaire est fonction des catégories et que les emplois sont répartis dans des groupes.

Antoine RAHON demande des précisions quant aux termes « fonction publique de l'Etat » utilisés dans le projet de délibération. C'est la référence imposée par les textes.

Le maire précise que le complément indemnitaire, nouveauté, serait acquis sauf si des manquements dans la façon de servir ont été constatés et si des remarques ont été faites en cours d'années et non prises en considération.

Didier COURIOL demande si les décisions sont uniquement à l'appréciation du maire. C'est effectivement du ressort de l'employeur.

Eveline REYMOND précise que le CI est un montant annuel.

Raymond PAYS demande si l'augmentation de 20 % est brute ou nette. Le maire précise que c'est brute pour un temps plein.

Josiane VARENNE précise que ce complément indemnitaire annuel est un « plus », qu'il n'existait pas auparavant.

Christine DESSALCES demande pourquoi il n'y a pas d'écart entre le maxi et le mini. Selon elle, le montant étant pareil, il n'y a pas lieu de s'investir davantage. Le maire précise que tout ou partie de la somme peut être allouée et n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Catherine MENABE reformule le CI.

Isabelle ROMEAS n'est pas du même avis. Selon elle, il y a obligatoirement un minimum de 150 € versés. Le maire répète à nouveau ses explications.

Eveline REYMOND demande si les agents sont plus avantagés dans les autres communes. Le maire dit que chaque commune se détermine suivant ses choix et contraintes.

Le conseil valide le RIFSEEP tel que présentait par M. le maire.

#### **9 - Tirage au sort du jury d'assises**

Le conseil procède aléatoirement à partir de la liste électorale au tirage au sort de 3 personnes aiguilhaises pour les jurés d'assises 2024.

AR Prefecture

043-214300022-20230704-2023002902-DE  
Reçu le 04/07/2023

### Questions diverses

M. le maire informe que la consultation pour les marchés de travaux de la maison des associations est lancée.

Il rappelle qu'on recherche toujours un emploi saisonnier sur août pour un jeune (avec permis si possible).

Il précise que des élections des délégués communaux pour les élections sénatoriales de septembre doivent avoir lieu obligatoirement au cours d'un conseil municipal dédié le 9/06/2023.

Il annonce la décision gouvernementale concernant l'état de catastrophe naturelle pour la commune et le délai d'un mois pour contacter éventuellement les assurances à compter de la publication de l'arrêté.

Il récapitule les dates d'animations de la vie municipale : le printemps de la Borne le 17 juin, les mardis d'Aiguilhe Animation : 11,18,25 en juillet et 1<sup>er</sup>,8 15 en août ainsi que le repas charentais du Comité de jumelage le 9 septembre.

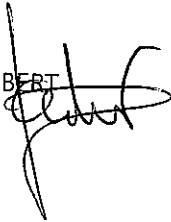
Josiane VARENNE propose que le repas annuel (élus et personnel) se tiennent le 30/06/2023.

La séance est levée à 21 h 00.

Le maire

Le secrétaire

Daniel JOUBERT



Daniel PERRET

